



STOP GAZETTE

N° 3 du 12 Janvier 2021

Du nouveau pour 2021 !

Jusqu'ici vous aviez un RDV mensuel avec le # Stop Actus (2 pages) et un RDV trimestriel d'information de 4 pages. L'ensemble des membres de la Commission Communication ayant à cœur de vous partager un maximum de sujets, dès ce mois de janvier, le # Stop Gazette sera émis de façon mensuelle, tout en couleur et bien sûr en supplément de l'actualité en continue sur notre page Facebook. Dans ce numéro, découvrez vite les résultats des trois concours organisés à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Repas des administrés de 65 ans et plus ... Une alternative pour cette année :



Photo non contractuelle

Les conditions sanitaires actuelles liées à la pandémie, ne permettent pas d'organiser le traditionnel repas des anciens ...

.... C'est pourquoi, les membres du Conseil Municipal livreront à domicile, vendredi 15 et samedi 16 janvier, un colis garni aux personnes concernées.

Votre marché déménagement ...

Désormais retrouvez vos primeurs dans la cour de la Buissonnière (juste derrière la mairie)
Chaque mardi de 15h à 19h.
NB : En période de couvre feu, fin à 17h30

2^{ème} Conseil des habitants le vendredi 22 Janvier à 19 h à la salle des fêtes de Fresne

Thème retenu : Les nuisances sonores

Vous avez des idées, des attentes particulières, venez rencontrer vos élus afin d'échanger sur ce thème.

Un bilan « des nuits sans betterave » de Cristal Union sera réalisé.

Vous souhaitez participer, n'hésitez pas à vous inscrire en envoyant vos coordonnées par mail à accueil.bourgogne@orange.fr, par courrier à la Mairie de Bourgogne ou de Fresne ou sur notre page FB MairiedeBourgogneFresne, une confirmation vous sera envoyée.

Compte tenu du couvre feu mis en place, la confirmation envoyée fera office de convocation. Il faudra alors établir une attestation en cochant « missions d'intérêt général »
Masque impératif durant toute la séance.

ATTENTION, PLACES LIMITEES À 12 PERSONNES AFIN DE RESPECTER LES DISTANCES SANITAIRES



Résultats Concours

LES PULLS DE NOËL : Famille MULLER - Famille WITRY - Famille FLAVY



MME LIEBERT

du jury

LES DECORATIONS DE NOËL : M JULLIARD – M MULLER – M DAPREMONT



Aurélié LABROUSSE

du jury

BRAVO à tous les participants !

Les 3 gagnants et le coup de cœur du Jury de chacun des concours sont invités le samedi 30 janvier à 11h à la mairie de Bourgogne pour la remise des lots. *Port du masque obligatoire*
Retrouvez toutes les photos sur notre site www.bourgogne-fresne.fr



LES DESSINS DE NOËL : tous les enfants ont gagné !



La liste de nos petits dessinateurs en herbe par ordre de dessin puisque l'ensemble des membres du jury de la commission communication n'a souhaité les départager !

1.Eliott – 2.Martin - 3.Louis – 4.Zoé - 5.Lila - 6.Paul - 7.Justine - 8.Matteo - 9.Noam - 10.Nola - 11.Louis - 12.Cimon

Remise des cadeaux le samedi 30 janvier à 11h en mairie de Bourgogne.

Encore bravo à toutes et tous pour vos participations.



**LES CROTTES
C'EST DANS LE SAC**

Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes.

Réouverture de la mairie aux horaires habituels

Mairie de Bourgogne

Lundi : 14h-17h

Mardi : 16h-19h (17h couvre feu)

Mercredi : Sur RDV

Vendredi : 14h-17h sur RDV

Samedi : 9h-12h

Mairie de Fresne

Jeudi : Matin RDV et 14h-17h

Tél 03 26 97 50 56

accueil.bourgogne@orange.fr

Le CCAS de Bourgogne Fresne est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune.



Vous rencontrez des difficultés financières, votre situation change (emploi, vie familiale...) Vous pouvez faire une demande d'aide sociale auprès de l'assistante sociale, la commission du CCAS étudiera votre demande sous réserve de remplir les conditions du règlement intérieur.

Renseignements au 03 26 97 50 56

MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tel 03 26 97 50 56 / accueil.bourgogne@orange.fr



Mairie.Bourgogne.Fresne



Mairie_de_bourgogne_fresne

www.bourgogne-fresne.fr